



⦿CFA-AH ⦿CFPPA

BP AMÉNAGEMENTS PAYSAGERS BREVET PROFESSIONNEL

Niveau IV

*Formation d'ouvrier paysagiste spécialisé
Excellent taux d'insertion professionnelle*



MÉTIERS

Le titulaire du BP option Travaux paysagers est capable de réaliser les activités décrites ci-après :

- ⦿ Il prépare un chantier avec son supérieur hiérarchique, organise le chantier en fonction des instructions reçues, des moyens mis à sa disposition, assure l'exécution des travaux prévus, utilise, prend soin, entretient en toute sécurité le matériel et équipement confiés,
- ⦿ Il guide le travail du personnel qui l'assiste dans l'exécution des tâches commandées qu'il maîtrise,
- ⦿ Il réalise les travaux de création, entretient les espaces paysagers,
- ⦿ Il informe son supérieur hiérarchique de l'état d'avancement des travaux et des incidents éventuels, et propose des solutions,
- ⦿ Il communique avec les différents partenaires de l'entreprise, il participe à la vie sociale et professionnelle.

Secteur d'activité : Il s'agit d'emplois de salariés qui sont proposés dans le secteur privé par des entreprises paysagistes de taille diverse et dans le secteur public par les services espaces verts des villes, collectivités territoriales, des syndicats intercommunaux...

Types d'emplois accessibles : Le salarié titulaire du brevet se situe hiérarchiquement entre les ouvriers qualifiés et le personnel d'encadrement. Formation offrant la capacité professionnelle agricole pour percevoir les aides de l'état à l'installation.

PUBLIC CONCERNÉ ET CONDITIONS D'ADMISSION

- ⦿ **Formation Initiale Apprentissage :** Apprenti 16/25 ans ayant signé un contrat d'apprentissage avec une entreprise du secteur professionnel.
- ⦿ **Formation Professionnelle Continue :** Adulte ayant signé un contrat de professionnalisation avec une entreprise du secteur professionnel et tout autre public (salarié, demandeur d'emploi, autre) après étude des demandes individuelles. Formation rémunérée. suivant le statut du stagiaire.

RECHERCHE d'ENTREPRISE : Apprentis et adultes en contrat de professionnalisation : **un développeur vous accompagne dans cette démarche. Contact au 07 86 87 29 80**

Conditions d'accès : le candidat doit justifier d'un an d'activité professionnelle au moment de la délivrance du diplôme. Au titre de cette année d'activité, peut être prise en compte la durée d'un contrat d'apprentissage ou de professionnalisation et Être titulaire d'au moins un CAP, ou avoir suivi un cycle complet de BEP ou avoir suivi une scolarité complète de seconde ou pour les candidats ne justifiant pas de diplômes ou durées de formation mentionnées ci-dessus, justifier d'un an d'activité professionnelle agricole à temps plein ou trois ans d'activité professionnelle à temps plein dans un autre secteur.

OBJECTIFS DE LA FORMATION

- ⦿ Acquérir la qualification et les compétences nécessaires à l'emploi d'ouvrier hautement qualifié en travaux paysagers,
- ⦿ Acquérir les compétences nécessaires à la gestion globale d'une entreprise paysagère.

ORGANISATION DE LA FORMATION

- ⦿ Enseignements orientés vers la pédagogie de projet : composés de cours, travaux pratiques, travaux dirigés, sorties « terrain », visites d'entreprises, rencontres de professionnels du secteur de l'Aménagement paysager, formations SST Sauveteur Secouriste du travail, CACES (mini pelle, chargeur),
- ⦿ Pôle aménagements paysagers, équipements performants, laboratoires spécialisés, salles informatiques...,
- ⦿ Équipe pédagogique expérimentée. Suivi individualisé. Réseau de partenaires...,
- ⦿ Association de lycéens, étudiants, stagiaires. Association sportive. Multiples activités. Cadre de travail agréable...

POURSUITE d'ÉTUDES

Le diplôme permet d'entrer directement dans la vie active en devenant ouvrier paysagiste spécialisé, chef d'équipe en fonction de l'expérience et de l'autonomie acquise en entreprise de travaux paysagers, collectivité territoriale...

Le CFA-AH et le CFPPA du Gard propose le BTS Aménagements Paysagers et 3 options de Certificat de Spécialisation Agricole CSA Arrosage intégré, CSA Constructions paysagères et CSA Taille et soin des arbres.



ENSEIGNEMENT AGRICOLE
FORMATIONS AUX MÉTIERS DE L'AGRICULTURE,
DE LA FORÊT, DE LA NATURE ET DES TERRITOIRES

LYCÉE AGRICOLE
Marie DURAND
Voie Initiale Scolaire

CFA-AH du GARD
Voie Initiale
Apprentissage

CFPPA du GARD
Voie Professionnelle
Continue

Domaine de Donadille
Exploitation agricole
à vocation pédagogique



Liberté • Égalité • Fraternité

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

MINISTÈRE
DE L'AGRICULTURE
DE L'AGROALIMENTAIRE
ET DE LA FORÊT



la Région
Languedoc
Roussillon

Diplôme délivré en fonction des résultats obtenus aux contrôles des UC (unités capitalisables). Les UC sont des unités d'évaluation capitalisables, indépendantes les unes des autres, pouvant être obtenues dans n'importe quel ordre. Le diplôme est délivré dès lors que l'ensemble des UC qui le constituent sont obtenues. Parmi ces unités, 2 UCARE permettent l'adaptation à des situations locales. Les intitulés et contenus des UCARES sont susceptibles d'évoluer en fonction des opportunités professionnelles, de même les durées prévisionnelles des UC sont susceptibles d'ajustement. Validité des UC acquises : 5 ans.

PROGRAMME DE LA FORMATION

UCG1 Utiliser en situation professionnelle les connaissances et les techniques liées au traitement de l'information.....	150 h	140 h
UCG2 Situer les enjeux sociétaux et environnementaux des aménagements paysagers.....	65 h	30 h
UCP1 Elaborer un projet professionnel dans le secteur paysager.....	45 h	35 h
UCP2 Présenter le fonctionnement d'une entreprise de travaux paysagers.....	30 h	85 h
UCP3 Communiquer dans une situation professionnelle.....	45 h	35 h
UCP4 Utiliser en situation professionnelle des connaissances et techniques relatives au végétal et au milieu.....	165 h	200 h
UCP5 Utiliser en situation professionnelle des connaissances et techniques relatives aux infrastructures paysagères.....	90 h	160 h
UCP6 Utiliser les matériels et équipements de l'entreprise.....	105 h	90 h
UCT1 Conduire un chantier de mise en place ou d'entretien des végétaux.....	205 h	135 h
UTC2 Conduire un chantier de mise en place ou d'entretien des infrastructures paysagères.....	70h	150 h
EPS Éducation Physique et Sportive.....	60h	
UCARE (Unité Capitalisable d'Adaptation Régionale et à l'Emploi)		
UCARE HJO : végétaliser les éléments du bâti neuf ou ancien privé ou public.		
UCARE HJX : Réhabilitation et entretien du patrimoine paysager en pierres sèches.....	80 h	70 h
FORMATION SST Sauveteur Secouriste du Travail	15 h	
FORMATION CACES (Certificat d'Aptitude à la Conduite d'Engin en Sécurité) : mini pelle, chargeur)	35 h	70 h
LIAISON	30 h	
STAGE PRATIQUE EN ENTREPRISE		210 h

APPRENTIS
16/25 ans

ADULTES

DURÉE DE LA FORMATION

La formation se déroule à Rodilhan sur 2 ans de septembre à juin
Adultes : aménagement de la durée des parcours de 1 à 2 ans, selon le statut de l'apprenant

1190 heures
réparties sur
34 semaines
alternance avec
des semaines
en entreprise

1410 heures
1200 h
en cours
et 210h en
entreprise

HÉBERGEMENT

De conception récente, l'internat accueille les apprenants en chambres collectives avec espaces de travail aménagés. Pour les étudiants : 2 appartements permettent de rester le week-end

oui

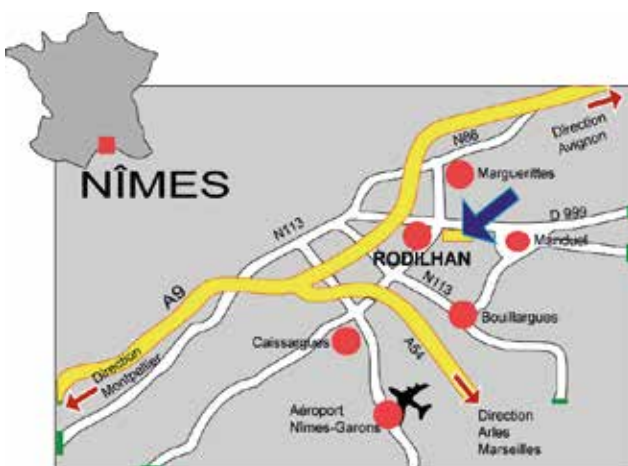
suivant
disponibilités

RESTAURATION

on est assurée du lundi midi au vendredi midi inclus

oui

oui



TRANSPORTS

Desserte directe par autocars
Nîmes Rodilhan, Beaucaire
Rodilhan ou Tarascon Rodilhan

Autres services autocars
Desservant Nîmes avec correspon-
dances scolaires Nîmes Rodilhan

Train
En gare de Nîmes.
La Gare routière est très
proche de la gare SNCF

Avion
Aéroport de Nîmes-Garons

Apprentis 16-25 ans
CFA-AH du GARD
☎ 04 66 20 33 09 ☎ 04 66 20 45 56
✉ cfa.gard@educagri.fr

Adultes
CFPPA du GARD
☎ 04 66 20 33 09 ☎ 04 66 20 45 56
✉ cfppa.nimes@educagri.fr